



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que

le syndicat SICONA - Centre a introduit une demande relative à la restructuration de la zone alluviale du cours d'eau « Kielbaach » et du cours d'eau « Olmerbaach », création d'une mare et mise en œuvre d'une mesure compensatoire par reboisement d'une prairie à Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/26/0083 du 02 février 2026 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 04 février au 19 février 2026 inclus.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Kehlen, le 04 février 2026
Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre,
Eischen Félix

Le Secrétaire,
Haas Marco



20/02/2026